

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5 et 6 février 2019

**2019 DEVE 25** Autorisation de financement de travaux de réfection du jardin partagé situé au sein du square Jacques Bidault au 18, rue de la Lune (2e) et communication sur la nouvelle convention avec l'association « Les jardinières et jardiniers du 2ème » pour la mise à disposition de ce jardin.

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

#### Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 26, 27 et 28 septembre 2016 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu la délibération du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement en date du 24 janvier 2019 autorisant le Maire du 2<sup>e</sup> à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé dans le square Jacques Bidault au 18, rue de la Lune (2<sup>e</sup>) avec l'association « Les jardinières et jardiniers du 2<sup>ème</sup> » ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 22 janvier 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser le financement de travaux du jardin partagé situé au sein du square Jacques Bidault au 18, rue de la Lune (2<sup>e</sup>) et fait part de la communication sur l'approbation de la signature de la convention susvisée ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement en date du 24 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le financement des travaux de réfection du jardin partagé situé au sein du square Jacques Bidault au 18, rue de la Lune (2<sup>e</sup>) est approuvé.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant estimé à 3 000 euros TTC, sera imputée sur l'AP 01442 « jardins partagés » de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, aux chapitres 21 et 23 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et des exercices ultérieurs.

Article 3 : Il est pris acte de la communication de la Maire relative à la délibération du 24 janvier 2019 du Conseil du 2<sup>e</sup> Arrondissement, autorisant la signature d'une convention d'occupation et d'usage pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé au sein du square Jacques Bidault au 18, rue de la Lune (2<sup>e</sup>) avec l'association « Les jardinières et jardiniers du 2<sup>ème</sup> ».

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**